



RESILIATION D'UN ABONNEMENT DE TELEVISION SATELLITE AU PROFIT D'UN TIERS (dans le cadre d'une souscription /migration VINIBOX avec IP TV)

ND fixe rattaché à l'offre INTERNET

Compte client

IDENTITE DU CLIENT

Civilité Mme Mlle Mr Sté

Nom :

Adresse Mail :

Nom de jeune fille :

B. P. :

Code Postal :

Prénom(s) :

Ville :

Ile :

Résiliation

N° de contrat TV SAT à résilier (Abonnement principal) :

Je suis informé(e) que la résiliation du contrat d'abonnement TV Satellite référencé ci-dessus est conditionné par la mise en service de l'abonnement VINIBOX avec IP TV suivant :

Nom & prénom de l'abonné VINIBOX :

ND fixe rattaché à l'abonnement VINIBOX :

Dans l'hypothèse où le contrat TV SAT soit sous engagement, l'abonné sera exempté de la facturation des mois restants dus sous réserve que :

La résiliation du contrat TV SAT soit couplée à la souscription d'une offre internet avec IPTV.

L'adresse d'installation du contrat TV SAT soit identique à celle du contrat internet migré.

Location décodeur

Je m'engage à restituer mon équipement dans un délai de 7 jours à compter de la date de résiliation effective de mon abonnement de télévision satellite (avec tous ses accessoires et son emballage d'origine)

Extrait des Conditions Générales d'Abonnement - Article 14 - LA FIN & LA RESILIATION DU CONTRAT TV SAT

ARTICLE 1 – CONDITION GENERALES APPLICABLES

Les présentes conditions spécifiques d'abonnement relatives à l'Offre s'appliquent en complément des conditions générales d'abonnement aux services VINI⁽¹⁾. Toutefois en cas de contradictions, les conditions spécifiques prévalent sur les conditions générales. Le Contrat est conclu par l'Abonné avec la S.A.S. ONATI en sa qualité d'opérateur multimédia (ci-après « VINI »).

ARTICLE 14 – CONDITIONS DE RESILIATION

14.1. Résiliation sur demande de l'Abonné

Il est précisé que les modalités de résiliation de l'Option « Second Ecran » sont identiques à celles de l'abonnement principal, étant entendu que la durée minimale d'abonnement à cette option est précisée sur le formulaire de souscription.

Il est entendu entre les parties que le vol ou la perte du Décodeur TV Sat ne saurait être considéré comme un motif légitime.

14.1.1. La résiliation après l'expiration de la période initiale d'engagement

Le Contrat peut être résilié par l'Abonné à tout moment après l'expiration de la période initiale d'abonnement, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à VINI, moyennant un préavis de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande.

14.1.2. La résiliation à tout moment

Dans les cas prévus aux articles 5.1 et 12.1 ou pour toute modification à la hausse des tarifs pratiqués par VINI, l'Abonné en sera avisé au moins un (1) mois à l'avance par l'intermédiaire de sa facture ou d'une simple lettre. L'Abonné aura alors la possibilité de mettre un terme au Contrat en informant VINI de son intention par lettre recommandée avec accusé réception, au plus tard dans le délai d'un (1) mois à compter de la date de prise d'effet de la modification projetée et reconnaît qu'à défaut il sera considéré comme l'ayant accepté. Le Contrat prend fin dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par VINI de ladite lettre. Dans l'intervalle, l'Abonné reste redevable de l'abonnement.

(1) VINI est une marque déposée et enregistrée par ONATI S.A.S

SIGNATURE

Conseiller clientèle :

Cachet du point de vente :

Date & signature obligatoire

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.